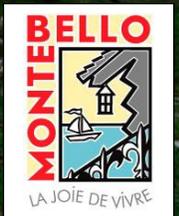




Municipalité de Montebello

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA
SITUATION FINANCIÈRE DE LA
MUNICIPALITE – ANNÉE 2022
27 JUIN 2023



MOT DE LA MAIRESSE

La municipalité a déposé ses états financiers à la séance extraordinaire du 13 juin 2023.

Permettez-moi de vous soumettre quelques commentaires :

En 2022, le Conseil a maintenu la vision d'une saine gestion des fonds publics. Les revenus budgétés étaient de 2 944 468\$. Cependant la réalisation fut de 3 332 081\$, soit une croissance de 13.16 % des revenus.

Cette croissance vient, entre autres, des compensations, à savoir des taxes foncières des immeubles gouvernementaux, des transferts de fonds provenant des programmes provinciaux et fédéraux, des droits de mutation (la taxe de bienvenue), des revenus de placements du portefeuille de la municipalité et de la vente d'un terrain résidentiel.

D'autre part, les dépenses budgétées étaient de 2 642 044\$, toutefois la réalisation fut de 3 255 251\$, soit un dépassement de 613 207\$. La majorité de ces dépenses ont été affectées à la réfection de la toiture de l'hôtel de ville ainsi que l'amortissement des immobilisations corporelles du collecteur de la rue St-Dominique et de l'usine de filtration. Cependant, la croissance des revenus vient stabiliser la charge supplémentaire.

L'endettement municipal :

La Municipalité de Montebello avait un endettement total de **5 227 700\$** en date du 31 décembre 2021, et un montant total de **4 815 400\$** en date du 31 décembre 2022.

Qu'est-ce que le PIQM et pourquoi avons-nous utilisé ce programme d'aide?

Le PIQM, acronyme pour Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) est une aide financière disponible qui vise à permettre aux municipalités admissibles de réaliser des projets d'infrastructures afin de répondre aux besoins de développement prioritaires. La municipalité a utilisé quatre (4) des cinq (5) volets d'aide pour notre usine d'eau potable entre 2017- 2019.

Comment fonctionnent les déboursements?

Une fois la reddition de compte complétée par le directeur général, et acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'endettement est remboursé par le ministère, par versements étalés sur une période de 20 ans.

Où en sommes-nous?

Malheureusement, depuis 2019, la reddition de compte du volet 4 du programme d'aide n'avait pas été complétée et ainsi les citoyens ont dû assumer une dette supplémentaire de 199,260.77\$. Voici les montants par année qui ont été imposés sur les comptes de taxes.

2019	70 305.14 \$
2020	31 010.94 \$
2021	31 666.41 \$
2022	31 785.88 \$
2023	<u>34 492.40 \$</u>
	199 260.77 \$

Cependant, le directeur général M. Briggs a complété la reddition de compte et a demandé un remboursement rétroactif de cette charge 199 260.77\$

Ainsi nous espérons que le ministère (MAMH) acceptera la reddition de compte nous permettant de recevoir un remboursement total de 2 377 660\$. De cette manière l'endettement serait considérablement réduit, passant de **4 815 400\$ à 2 850 040\$**. Toutefois, une telle dette demeure élevée pour notre municipalité de 1030 habitants. Dans le but d'améliorer la charge fiscale des citoyens, maintenant et à l'avenir nous planifions les projets et nous prévoyons des réserves financières, plutôt qu'accumuler les règlements d'emprunts. Nous estimons que nous pourrions éliminer plusieurs règlements d'emprunt existants d'ici 2026, par exemple : le règlement d'emprunt de la toiture de la patinoire, du camion d'incendie et des bacs de poubelle et de compost.

Durant l'année 2022, nous avons complété plusieurs projets, sans accroître l'endettement, par exemple la réfection de la toiture de l'hôtel de ville.

Enfin, le conseil a adopté de nouvelles stratégies et solutions pour améliorer nos finances. La municipalité de Montebello s'est dotée d'une nouvelle gestion financière bien structurée et adaptée à sa réalité. C'est la mission du nouveau Conseil.

Bon été à tous,

Nicole Laflamme, mairesse



PRÉSENTATION

Chères Montebelloises,
Chers Montebellois,

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, il me fait plaisir de vous transmettre un rapport sur la situation financière de notre Municipalité.

Les sujets qui seront traités sont les suivants :

1. LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022, À PARTIR DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
2. LES RÉALISATIONS ET LES FAITS MARQUANTS 2022
3. LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES ÉLUS
4. SOMMAIRE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OU POUR UN ENSEMBLE DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$

1. LES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022, À PARTIR DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

REVENUS de fonctionnement	Budget 2022	Réalisations 2022	Réalisations 2021
Taxes	2 324 090	2 374 316	2 318 734
Compensations tenant lieu de taxes	45 502	53 645	45 502
Quotes-parts			
Transferts	290 599	193 765	562 269
Services rendus	143 591	206 154	105 659
Imposition de droits	57 500	132 305	93 710
Amendes et pénalités	2 500	7 257	8 794
Revenus de placements de portefeuille			
Autres revenus d'intérêts	10 686	19 681	20 427
Autres revenus	70 000	152 516	44 869
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux			
Effet net des opérations de restructuration			
TOTAL	2 944 468	3 139 639	3 199 354
INVESTISSEMENT			
Transferts	0	192 442	362 274
CHARGES			
Administration générale	602 577	747 722	631 478
Sécurité publique	219 930	209 160	213 290
Transport	452 851	484 626	565 721
Hygiène du milieu	670 812	543 141	905 811
Santé et bien-être			535
Aménagement, urbanisme et développement	174 271	185 410	143 015
Loisirs et culture	388 495	378 055	447 813
Réseau d'électricité			
Frais de financement	133 108	145 349	160 846
Effet net des opérations de restructuration			
Amortissement des immobilisations corporelles		561 788	
TOTAL	2 642 044	3 255 251	3 068 189
EXCÉDENT (déficit) de l'exercice	302 424	76 830	131 765
Excédent (déficit) accumulé au début de l'exercice		11 750 955	11 619 190
Redressement aux exercices antérieurs (note 22)			
EXCÉDENT (déficit) accumulé à la fin de l'exercice		11 827 785	11 750 955

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE LA DETTE NETTE - EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

					Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2022
NOM DE L'ÉMISSION	OBJET	TERME	FINANC.	TAUX	CAPITAL	CAPITAL
BORD+PAV-2 ET PONCEAU 76M + USINE EAU-2	Multi	2034	2020	2.76 %	949 200 \$	891 000 \$
COLLECTEUR 20 + PADEM4	Collecteur égout + eau usée4	2030	2021	1.2 %	277 000\$	248 700 \$
		2025	2021	1.2 %	18 800 \$	14 200 \$
PADEM3	Eau usée3	2022	2018	3.7 %	14 800 \$	0 \$
CAM.INC-15	Camions incendie	2025	2021	2.73 %	118 800 \$	90 300 \$
EAUPOT- Première usine	Eau pot1	2029	2019	3.47 %	563 900\$	502 600 \$
USINE FILTRATION, RÉSERVOIRS ET TOIT PATINOIRE	Multi	2038	2019	2.00 %	3 013 000 \$	2 877 000 \$
QUAIS-MARINA	Réfection quais	2041	2022	1.94%	200 000\$	191 600 \$
ACHATS DE BACS	927-2019	2040	2020	2.73 %	72 200 \$	69 300 \$
					5 227 700 \$	4 815 400 \$

2. RÉALISATIONS ET FAITS MARQUANTS 2022

- Vente de l'ancienne borne électrique;
- Réfection de la nouvelle borne électrique;
- Réfection de la toiture de l'hôtel de ville;
- Planification, étude et régularisation de la réfection de la rue du Progrès;
- Réfection de la phase 1 du terrain de tennis;
- Nouveau site internet;
- Introduction au soccer;
- Installation d'une nouvelle chaise pour les sauveteurs;
- Partenariat avec le Parc des Montagnes Noires de Ripon, Montebello Vélo de Montagne;
- Deuxième édition du Marché de Noël organisée par le Comité des loisirs de Montebello;
- Adoption des règlements suivants :
- Règlement numéro 796-2022 relatif à la régie interne du conseil municipal de Montebello et du maintien de l'ordre pendant les séances;
- Règlement numéro 905-2022 modifiant le règlement numéro 905-2017 concernant la tarification relative aux permis et certificats du service d'urbanisme de la Municipalité de Montebello
- Règlement numéro 914-2022 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire remplaçant le règlement numéro 914-2018
- Règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme
- Règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- Règlement numéro 953-2022 relatif à la publication des avis publics
- Règlement numéro 954-2022 relatif à la taxe foncière générale à taux variés, la taxe foncière spéciale et la taxe de secteurs imposées pour l'exercice financier 2023
- Règlement numéro 955-2022 relatif au taux de la taxe de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets, de la collecte des matières recyclables et compostables pour l'exercice financier 2023
- Règlement numéro 956-2022 relatif à la compensation annuelle pour le service d'aqueducs pour l'exercice financier 2023
- Règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec
- Règlement numéro SQ 21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

3. LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES ÉLU(E)S

	2022	2023
Rémunération annuelle du Maire	20 061.09 \$	21 445.31 \$
Allocation de dépenses	10 030.54 \$	10 722.65 \$
Rémunération annuelle d'un conseiller	6 687.03 \$	7 148.44 \$

Allocation de dépenses	3 343.52 \$	3 574.22 \$
------------------------	-------------	-------------

4. SOMMAIRE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ OU POUR UN ENSEMBLE DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$

<u>ENTREPRISES</u>	<u>MONTANTS</u>
ALTANERGY GROUPE	5 748.75\$
APPLICATIONS ANEKDOTE INC.	3 265.29\$
AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.	3 348.55\$
AQUATECH	98 359.14\$
GAUTHIER ET VINCENT	9 907.54\$
ASISTO INC.	3 653.34\$
AUTO LAROCQUE	8 028.82\$
B. BARIL PLOMBERIE	4 408.31\$
BEAUCHAMP ÉLECTRIQUE	4 224.76\$
BENOIT FUGÈRE	8 700.00\$
BERTRAND SUPPLIES	4 542.02\$
BIOGEO SOLUTIONS	5 288.85\$
BOUDREAULT LTEE	5 029.81\$
BRÉBEUF MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	4 113.81\$
BRUSER	10 117.80\$
CARQUEST PAPINEAUVILLE # 6935	3 396.74\$
CENTRE FARLEY & FILS LTÉE	3 252.45\$
CHEM ACTION INC.	5 087.65\$
CLE CAPITAL INC.	20 346.48\$
CLEARTECH INDUSTRIES INC.	2 185.39\$
CREDIT FORD - F150 2021	12 616.38\$
CREDIT MERIDIAN	19 674.48\$
CYCLO-LIMO	2 500.00\$
DANIEL THERIEN CONSULTANT INC.	3 280.69\$
LEFEBVRE TREMBLAY LAROCQUE S.E.N.C.R.L.	9 779.61\$
EMILE FOUCAULT EXCAVATION INC.	26 329.22\$
ENTRETIEN ML	15 741.39\$
ENTREPRISE D'ELECTRICITE REJEAN	4 714.01\$
ÉPURSOL	10 664.49\$
EUROFIN ENVIRONEX	20 576.57\$
EXCAVATION SEGUIN LAFLEUR	30 693.90\$

FRANCOIS PÉRIARD	4 000.00\$
HYPERLAC	28 571.29\$
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE INC.	21 302.44\$
INTERNET PAPINEAU	12 796.11\$
JOURNAL LES 2 VALLÉES	4 488.62\$
J.R BRISSON	2 003.80\$
KARL MARCOTTE EXCAVATION	2 040.81\$
LES ENTRETIENS LAROUCHE	6 743.31\$
LE SPÉCIALISTE DES PORTES EXITECH INC.	3 356.50\$
LES PAVAGES LAFLEUR & FILS INC.	52 186.29\$
LES SERRES RIELS INC.	2 420.00\$
LEVAQUE ÉLECTRIQUE INC.	10 383.63\$
LOISELLE SPORTS INC.	25 645.35\$
MARTIN PARENT	14 230.00\$
MECANIQUE CHRISTIAN LECLAIR	18 933.19\$
MODERN ACCEPTANCE - EQUIP SAIS GRENVILLE	4 194.72\$
MONALARME & FILS	2 121.39\$
MUNICIPALITÉ CANTON DE LOCHABER	59 784.52\$
MÉCANIQUE PETITE-NATION	3 219.31\$
OSTRADA	9 442.34\$
PELLE O'MAX	9 427.46\$
PG SOLUTIONS INC.	20 599.78\$
PIÈCES D'AUTO-DAN PRUD'HOMME	3 033.45\$
PIERRE NGUYEN	8 635.90\$
PORALU MARINE INC.	173 596.10\$
PÉPINIÈRE CHANTAL MARTEL	4 364.10\$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	31 330.69\$
REAL HUOT INC.	17 655.63\$
REFRIGERATION RM INC.	3 216.60\$
LA RÉSIDENCE LE MONARQUE	5 000.00\$
SANI-NORD	33 311.08\$
SERVITECH INC.	39 042.26\$
SOLUTIOS	20 102.23\$
SOS NIDS-DE-POULE	3 103.17\$
STELM UNE DIVISION D'EMCO CORPORATION	5 467.06\$
STEPHENS	2 006.26\$
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CAN	16 294.49\$
TECHNI-SCIE D. M. ENR.	2 550.77\$
TESSIER RÉCRÉO-PARC	8 680.61\$

TEST TECH INC.	7 533.74\$
TOITURES NORTECH	105 267.17\$
UBA	11 440.50\$
ULINE CANADA CORPORATION	10 284.36\$
WASTE MANAGEMENT	36 391.91\$
WURTH CANADA LIMITEE	3 034.89\$
YVES DESHAIES	8 335.69\$
ÉCOBÂTIMENT	8 197.45\$
2945380 CANADA INC.	43 173.19\$

TOTAL DES FACTURES	1 298 516. 40\$
---------------------------	------------------------

QUESTIONS

Si vous avez des questions au sujet du présent relevé, je vous invite à les soumettre d'ici le 8 août 2023 par écrit, à l'attention du directeur général, déposées à la réception de l'Hôtel de Ville ou aux adresses ci-dessous. Vos questions seront répondues à la séance du Conseil du mois de septembre 2023, afin d'en faire bénéficier les autres citoyens présents.

Par la poste :

Directeur général agréé et greffier-trésorier
Municipalité de Montebello
550, rue Notre-Dame
Montebello (Québec)
J0V 1L0

Par courriel : dg@montebello.ca

En espérant que ces renseignements vous sont utiles, je vous transmets mes salutations et je vous souhaite un bel été,

Nicole Laflamme, mairesse

mairese@montebello.ca

819 423-5123